

En cas de perturbation du cours, l'enseignant peut exiger la sortie immédiate de l'étudiant dont le comportement est jugé inapproprié. Une interdiction définitive d'assister aux cours peut être prononcée par l'enseignant.

Dr D. LAIDAOUI

Maître de conférence « B »

IV/Travaux dirigés :

La participation aux travaux dirigés est obligatoire pour les étudiants. L'assiduité est une condition *sine qua non* pour un déroulement normal et efficace du cours.

LE COMPORTEMENT DE L'ETUDIANT EN MEDECINE

En cas de perturbation du TD, l'enseignant peut exiger la sortie immédiate du ou des étudiants dont le comportement est jugé inapproprié. Une interdiction définitive peut être prononcée dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

I/INTRODUCTION

V/ Les Fondes :

Les objectifs de l'enseignement de la faculté de médecine sont en premier lieu de nature universitaire. L'acquisition des connaissances scientifiques ainsi que des compétences cliniques sont primordiales pour exercer la médecine ou la médecine dentaire pour le bien des patients que vous allez soulager, soigner et même guérir.

La formation médicale ne se limite toute fois pas à ces aspects. Elle exige que l'étudiant développe des attitudes et des compétences adéquates, qui sont regroupés sous le terme de « **savoir- être** »

Ce « savoir- être » étant une exigence de la profession médicale, il fait partie des objectifs d'enseignement de notre faculté et il est évalué tout au long des études. La faculté de médecine demande à l'étudiant les attitudes et les comportements qui sont indispensables à une prise en charge adéquate des patients, ainsi qu'à des bonnes relations professionnelles.

VI/ Assiduité :

II/ Assiduité :

L'assiduité en cours et en travaux dirigés est une des clés de la réussite. La présence des étudiants est recommandée en cours magistral et elle est obligatoire dans les travaux dirigés

et pratiques. Elle est prise en compte lors des différentes évaluations des étudiants en contrôle continu et lors de la délibération de fin de semestre.

Une attitude de respect et de tolérance est exigée de l'étudiant vis-à-vis des personnes avec

III/Cours :

est en contact, notamment avec ses collègues étudiants et ses enseignants. Cette attitude se manifeste par la ponctualité, la participation à toutes les activités prévues dans le

La présence des étudiants en cours magistral est recommandée. Le respect des horaires est une condition *sine qua non* pour un déroulement normal et efficace du cours.

Une attitude respectueuse et coopérative est exigée de la part des étudiants. Les jeux sur ordinateur portable, et l'usage du téléphone mobile sont interdits dans les salles de cours.

devant être évités car ils empêchent les patients de bénéficier de l'enseignement et de la mise en action de ses connaissances.

En cas de perturbation du cours, l'enseignant peut exiger la sortie immédiate de l'étudiant dont le comportement est jugé inapproprié. Une interdiction définitive d'assister aux cours peut être prononcée par l'enseignant.

IV/Travaux dirigés :

La participation aux travaux dirigés est obligatoire pour les étudiants, l'assiduité est une condition impérieuse. Le retard est considéré comme une absence.

En cas de perturbation du TD, l'enseignant peut exiger la sortie immédiate du ou des étudiants dont le comportement est jugé inapproprié. Une interdiction définitive peut être prononcée dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

V/ Les Fraudes :

L'étudiant a pour devoir de ne pas recourir à la fraude.

Toute fraude ou tentative de fraude sera sanctionnée, le conseil de discipline décidera du type de sanction : de l'avertissement l'exclusion de l'étudiant.

VI/Responsabilité de l'étudiant :

Un sens aigu de la responsabilité est requis pour la prise en charge des patients : il est attendu de l'étudiant qu'il manifeste ce sens de la responsabilité dès le début de ses études, notamment par son implication personnelle dans sa formation et l'acquisition des connaissances. L'étudiant veillera également à utiliser avec soin les divers moyens d'enseignement mis à sa disposition.

VI/Honnêteté :

Cette attitude implique une grande exigence de l'étudiant dans sa formation professionnelle et la capacité à reconnaître ses limites et ses erreurs. Elle implique aussi la volonté d'agir dans le cadre légal et selon les principes de l'éthique.

VII / Respect et Tolérance :

Une attitude de respect et de tolérance est exigée de l'étudiant vis-à-vis des personnes avec lesquelles il est en contact, notamment avec ses collègues étudiants et ses enseignants. Cette attitude se manifeste par la ponctualité, la participation à toutes les activités prévues dans le programme d'études, l'observation des principes de fonctionnement de groupes de travail et le savoir-être dans ses rapports avec les patients durant son apprentissage médical, l'étudiant

Contemple des modèles de rôle des enseignants, des chefs de service, résidents, assistants agir devant lui entre eux et envers les patients lui permettant d'apprendre le discernement et le raisonnement éthiques lors de la mise en action de ses connaissances.

Le respect de chaque patient, de ses valeurs personnelles et confessionnelles, est une exigence fondamentale. La relation avec les patients implique de la part de l'étudiant une approche empreinte de tact et d'empathie. Un dialogue approprié et une tenue conforme est indispensable font partie de ce devoir de respect.

VIII/ Secret Médical :

L'étudiant est astreint au secret médical.

CONCLUSION

Vous êtes étudiants aujourd'hui et serez médecins demain

Choisir de faire des études en médecine ou en chirurgie dentaire impose à l'étudiant un engagement de travailler et de respecter la discipline afin d'acquérir des connaissances et des compétences qui le rendent, autonome et professionnel dans la prise en charge de la santé des citoyens.

Devenir médecin ou chirurgien dentiste aura sans aucun doute un impact majeur sur votre vie personnelle et professionnelle. Vos études vous demanderont une grande discipline, beaucoup de travail, de la détermination, de la collaboration notamment avec les autres professionnels de santé et de l'écoute pour vos patients qui se confient à vous.

Par conséquent :

L'étudiant s'engage à remplir ses devoirs avec conscience, loyauté et intégrité, à développer sa compétence professionnelle selon les règles de la science de l'art, à adopter une conduite irréprochable conformément aux principes de l'éthique, à porter respect à toute personne que vous côtoierez durant vos études médicales, à respecter les droits et l'autonomie des patients que vous rencontrerez, à respecter le secret professionnel et à ne révéler à quiconque ce qui est venu à votre connaissance au cours de l'apprentissage, et à vous comporter toujours selon l'honneur et la dignité de votre future profession.

III/Cours :

La présence des étudiants en cours magistral est recommandée. Le respect des horaires est une condition sine qua non pour un déroulement normal et efficace du cours. Une attitude respectueuse et coopérative est exigée de la part des étudiants. Les jeux sur ordinateur portable, et l'usage du téléphone mobile sont interdits dans les salles de cours.